

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'approbation d'un projet de convention de gestion du restaurant scolaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Établissement Public Local d'Enseignement du collège de La Souffel à PFULGRIESHEIM**

CP/2019/385

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse  
J340 - Service Vie Quotidienne des Collégiens

**Services associés :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique  
E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé :

Ce rapport s'inscrit dans l'axe relatif à l'engagement financier du Département du Bas-Rhin pour le fonctionnement des collèges du Plan "Actions éducatives et Collèges".

La production et la distribution des repas au collège public de La Souffel à PFULGRIESHEIM sont des prestations externalisées par le Département du Bas-Rhin depuis 2009. Un nouvel accord cadre ayant été conclu pour ces prestations le 21 juin 2019 entre la société Dupont Restauration et le Département du Bas-Rhin, il y a lieu de conclure une nouvelle convention de gestion du restaurant scolaire entre le Département du Bas-Rhin et le collège public de La Souffel à PFULGRIESHEIM. Cette convention a pour objet de fixer la répartition des frais d'exploitation de la demi-pension et les modalités de financement.

Le rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de gestion du restaurant scolaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Établissement Public Local d'Enseignement du collège de La Souffel à PFULGRIESHEIM, et d'autoriser son président à signer cette convention.

L'article L.213-2 du Code de l'Éducation précise que le département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge.

À ce titre, pour le collège de la Souffel de Pfulgriesheim, la production et la distribution des repas sont des prestations externalisées par le Département du Bas-Rhin depuis 2009.

Le marché du prestataire actuel, la société Alsacienne de Restauration arrivant à terme fin août 2019, une nouvelle consultation a été lancée et le prestataire retenu à compter du 1er septembre 2019 est la société Dupont Restauration. Un accord-cadre de service de restauration a été conclu pour une période de 11 mois, renouvelable 3 années.

Il y a donc lieu de conclure une nouvelle convention entre l'établissement public local d'enseignement du collège de la Souffel de Pfulgriesheim et le Département du Bas-Rhin. Cette convention de gestion a pour but de formaliser les modalités de gestion et de fonctionnement du service de restauration et de financement.

Le collège de « la Souffel » à Pfulgriesheim verse au Département la somme correspondante au nombre de repas servis sur cette période. Le nouveau tarif est de 3,85 € HT, il est actualisé chaque année.

Le tarif appliqué aux utilisateurs du restaurant scolaire (collégiens, commensaux) collégiens est supérieur au tarif du prestataire et est établi sur la base des tarifs publics de restauration scolaire adoptés annuellement par délibération du Conseil Départemental ; la différence entre les recettes encaissées et le prix de la prestation constitue une recette pour le collège, destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la demi-pension qui lui incombent.

Les charges du personnel de la société affecté à la restauration scolaire, dans le cadre du marché public évoqué, sont incluses dans le prix de repas facturé aux familles.

Le collège de Pfulgriesheim n'est donc pas redevable au Département de la participation aux charges de personnel de restauration.

Ce rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de gestion du restaurant scolaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Établissement Public Local d'Enseignement du collège de la Souffel de Pfulgriesheim et d'autoriser son président à signer cette convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'approuver les modalités de gestion et de fonctionnement de la demi-pension au collège de la Souffel de Pfulgriesheim tel que détaillé dans la convention ci-jointe ;*

*- décide d'approuver les termes du projet de convention de gestion du restaurant scolaire du collège de la Souffel de Pfulgriesheim, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'établissement public local d'enseignement du collège de La Souffel à PFULGRIESHEIM ;*

*- autorise son président à signer la convention au nom du Département.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY